



ARRETE MUNICIPAL : N°15/2026
Portant délégation de fonction à M. GILLET Arnaud, chargé des
Finances de la commune

Le maire de la commune de FRANCALTROFF,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2122-18,

Vu la délibération 15/2026 du conseil municipal en date du 20 mars 2026 fixant à 4 le nombre des adjoints au maire,

Vu le procès-verbal de l'élection et de l'installation de M. GILLET Arnaud en qualité de 2^{ème} adjoint au maire en date du 20 mars 2026,

Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction du maire au bénéfice du 2^{ème} adjoint au maire,

ARRETE

Article 1er : Sous ma surveillance et ma responsabilité, il est donné délégation de fonction à M. GILLET Arnaud, 2^{ème} adjoint au maire, pour assurer :

1. Élaboration et suivi du budget communal et du budget annexe « Lotissement »

- Participation à la définition des orientations budgétaires en lien avec les priorités politiques de la commune
- Élaboration du budget primitif et des décisions modificatives
- Suivi de l'exécution budgétaire (recettes et dépenses) tout au long de l'exercice
- Analyse des écarts et mise en place d'actions correctives si nécessaire
- Veille au respect des équilibres financiers et des règles de la comptabilité publique

2. Présentation du budget et du CFU (Compte Financier Unique)

- Préparation des documents budgétaires à destination du conseil municipal
- Présentation pédagogique et argumentée du budget primitif et du CFU
- Explication des choix financiers et des orientations stratégiques
- Suivi des échanges et prise en compte des observations des élus

3. Préparation et animation de la commission « Finances »

- Organisation des réunions (ordre du jour, convocations, documents préparatoires)
- Élaboration de supports d'analyse et d'aide à la décision
- Animation des échanges et recueil des avis des membres de la commission
- Rédaction des comptes rendus et suivi des décisions prises

4. Suivi des marchés publics (travaux, fournitures et services)

- Participation à la définition des besoins et à la rédaction des pièces des marchés
- Lancement et suivi des procédures de consultation dans le respect de la réglementation
- Analyse des offres en lien avec les services et/ou la commission MAPA
- Suivi de l'exécution des marchés (délais, coûts, qualité des prestations)
- Gestion des relations avec les prestataires et suivi administratif des dossiers



Article 2 : La signature des actes et pièces relatifs aux domaines mentionnés dans l'article 1 du présent arrêté devra respecter le formalisme suivant :

Pour le maire et par délégation

L'adjoint délégué aux finances

Nom, Prénom

Article 3 : Le Directeur général des services de la commune de Francaltroff est chargé de l'application du présent arrêté qui sera transmis au Préfet de la Moselle, publié et notifié à l'intéressée et dont une ampliation sera transmise au comptable de la collectivité.

Article 4 : Conformément à l'Article R.421-5 du Code de la justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg dans le délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Fait à Francaltroff le 07 avril 2026

Le Maire,

Daniel CUFER

